



**Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale**

### **ARRETE N° 2024-DOMS-PA45-161**

Portant renouvellement de l'autorisation du centre d'accueil de jour Le Bois Dormant  
de SAINT JEAN LE BLANC  
d'une capacité totale de 12 places pour personnes âgées  
atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés,  
géré par l'association France Alzheimer Loiret.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE,**

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles,

**Vu** le Code de la santé publique ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de justice administrative et notamment son article R. 312-1 ;

**Vu** le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

**Vu** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

**Vu** la décision n° 2024-DG-DS-0001 en date du 21 février 2024 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOULIN, en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tout actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique, à l'exception de ceux le concernant ;

**Vu** l'arrêté du 31 juillet 2023, conférant délégations de signature au sein de de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-sociale du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale ;

**Vu** l'avenant n°1 du Président du Conseil départemental du Loiret en date du 13 mai 2024 à l'arrêté conférant délégations de signature au sein de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-sociale du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale ;

**Vu** l'instruction n° DGCS/SD3A/3B/2021/104 du 14 mai 2021 relative à la révision du cahier des charges des plateformes d'accompagnement et de répit (PFR) et à la poursuite de leur déploiement dans le cadre de la stratégie de mobilisation et de soutien des proches aidants 2020-2022 ;

**Vu** l'arrêté conjoint du Président du Conseil départemental et de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé en date du 25 octobre 2018 portant autorisation de création d'une plateforme d'accompagnement et de répit (PFR) au sein du Centre d'accueil de jour de SAINT JEAN LE BLANC géré par l'association France Alzheimer Loiret, sans changement de sa capacité de 12 places ;

**Vu** le rapport d'évaluation qualité transmis aux autorités compétentes par courrier du 2 juin 2023 ;

**Considérant** que les résultats de l'évaluation qualité étaient satisfaisants et justifiaient donc le renouvellement tacite de l'autorisation du Centre d'accueil de jour de SAINT JEAN LE BLANC ;

## **ARRÊTENT**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : L'autorisation visée à l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles, accordée à l'association France Alzheimer Loiret, pour le centre d'accueil de jour Le Bois Dormant de SAINT JEAN LE BLANC pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, est renouvelée.

La structure reste autorisée pour 12 places ainsi que pour sa plateforme d'accompagnement et de répit (PFR).

**ARTICLE 2** : L'autorisation globale est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 2 mars 2024. Le prochain renouvellement, total ou partiel, sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité des prestations mentionnée à l'article L.312-8 du Code de l'action sociale et des familles dans les conditions prévues par l'article L.313-5 du même Code.

**ARTICLE 3** : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance des autorités compétentes selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord des autorités compétentes pour la délivrer.

**ARTICLE 4** : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

**Entité juridique : France Alzheimer Loiret**

N° FINESS : 45 000 319 9

Adresse : 7 Levée des Capucins - 45650 SAINT JEAN LE BLANC

Statut juridique : 60 (Association loi 1901 non reconnue d'utilité publique)

**Entité établissement : Centre d'accueil de jour Le Bois Dormant**

N° FINESS : 45 001 823 9

Adresse : 7 levée des Capucins - 45650 SAINT JEAN LE BLANC

Code catégorie établissement : 207 (centre d'accueil de jour)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 09 (ARS-PCD MIXTE HAS)

**Triplets attachés à cet établissement :**

Code discipline : 657 (accueil temporaire pour personnes âgées)  
Code activité/fonctionnement : 21 (accueil de jour)  
Code clientèle : 436 (personnes Alzheimer ou maladies apparentées)  
Capacité autorisée : 12 places

*Pour la PFR :*

Code discipline : 963 (plateforme d'accompagnement et de répit des aidants PFR)  
Code activité/fonctionnement : 21 (accueil de jour)  
Code clientèle : 040 (aidants / aidés Personnes âgées)

Code discipline : 963 (plateforme d'accompagnement et de répit des aidants PFR)  
Code activité/fonctionnement : 21 (accueil de jour)  
Code clientèle : 041 (aidants / aidés Maladies chroniques invalidantes)

**ARTICLE 5** : L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale pour 12 places d'accueil de jour.

**ARTICLE 6** : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental du Loiret sis l'Hôtel du Département, 45945 ORLEANS, et de Madame la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire sise 131 rue du faubourg Bannier, 45000 ORLEANS,
- soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 ORLEANS ou via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <https://www.telerecours.fr>

**ARTICLE 7** : Le Directeur Général des Services du Département, le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le Directeur Général Adjoint du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale du Département, la Directrice Départementale du Loiret de de l'ARS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur concerné et publié au recueil des actes administratifs du département du Loiret, ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le **26 AOUT 2024**

 La directrice générale  
de l'agence régionale de santé  
Centre-Val de Loire,

  
**Bertrand MOULIN**  
Directeur général adjoint

Clara de BORT

Pour le Président  
du Conseil départemental du Loiret  
et par délégation,  
Le Directeur des Ressources et de l'Offre  
Médico-Sociale,  
Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale,

Romarc GUYON

